**13e Session de la Conférence des Parties contractantes**

**à la Convention de Ramsar sur les zones humides**

**« Les zones humides pour un avenir urbain durable »**

**Dubaï, Émirats arabes unis, 21 au 29 octobre 2018**

|  |
| --- |
| **Ramsar COP13 Rep.11** |

**Projet de rapport quotidien**

**Jour 7 – Lundi 29 octobre (Séance plénière du matin)**

**Lundi 29 octobre 2018**

**10.15 – 12.30 Séance plénière**

**Point 18 de l’ordre du jour : Examen des projets de résolutions et de recommandations présentés par les Parties contractantes et le Comité permanent** (suite)

**Point 20 de l’ordre du jour : Rapport sur les discussions, conclusions et recommandations des séances précédentes** (suite)

**Point 21 de l’ordre du jour : Adoption des résolutions et recommandations de la Conférence** (suite)

**18.7 Projet de résolution sur le renforcement de l’application et de la visibilité de la Convention, et des synergies avec d’autres accords multilatéraux sur l’environnement et institutions internationales**

1. Le **Président** présente le projet de résolutionrévisé figurant dans le document COP13 Doc.18.7 Rev.1.

2. Le **Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord**, s’exprimant également au nom de la **Finlande**, propose un amendement en vue de déplacer les paragraphes qui figurent entre crochets et font référence à l’application de la résolution déjà approuvée dans le document COP13 Doc.18.3 Rev.1.

3. Le projet de résolution figurant dans le document COP13 Doc.18.7 Rev.1 est adopté par acclamation, sous réserve de l’intégration de l’amendement proposé par le **Royaume‑Uni**.

**18.25 Projet de résolution sur les zones humides des régions polaires et subpolaires**

4. Le **Président** présente le projet de résolution révisé figurant dans le document COP13 Doc.18.25 Rev.1 qui est adopté par acclamation, sans autre amendement.

**18.12 Projet de résolution sur l’application future des aspects scientifiques et techniques de la Convention pour 2019-2021**

5. Le **Président** présente le projet de résolution révisé figurant dans le document COP13 Doc.18.12 Rev.1.

6. Se félicitant du texte révisé du projet de résolution, le **Royaume-Uni** invite vivement à la rédaction et à l’approbation rapides d’un plan de travail pour 2018–2021, fondé sur les priorités mises en évidence à la COP13, et à l’application d’une approche pilote fondée sur un examen de l’expérience acquise depuis la COP12.

7. Le projet de résolution figurant dans le document COP13 Doc. 18.12 Rev.1 est adopté par acclamation, sans autre amendement.

**18.8 Projet de résolution sur les Initiatives régionales Ramsar 2019-2021 et leur Cadre opérationnel**

8. Le **Président** présente le projet de résolution révisé figurant dans le document COP13 Doc.18.8 Rev.1, qui est adopté par acclamation, sans autre amendement.

**18.22 Projet de résolution sur la promotion de la conservation et de l’utilisation rationnelle des zones humides intertidales et des habitats associés sur le plan écologique**

9. Le **Président** présente le projet de résolution révisé figurant dans le document COP13 Doc.18.22 Rev.1.

10. Sur demande des **Philippines**, la discussion est différée jusqu’à la séance plénière de l’après‑midi.

**18.16 Projet de résolution sur les valeurs culturelles, les peuples autochtones et communautés locales, l’atténuation des changements climatiques et l’adaptation à ces changements dans les zones humides**

11. Le **Président** présente le projet de résolution révisé figurant dans le document COP13 Doc.18.16 Rev.1, qui est adopté par acclamation, sans autre amendement.

**18.18 Projet de résolution sur l’évaluation rapide des services écosystémiques des zones humides**

12. Le **Président** présente le projet de résolution révisé qui figure dans le document COP13 Doc.18.18 Rev.1 et attire l’attention sur les changements proposés à ce projet reflétés dans le document COP13 Inf.9.

13. L’**Autriche,** s’exprimant au nom des États membres de l’Union européenne, et la **République de Corée** se félicitent du projet de résolution révisé et remercient tous ceux qui ont participé à sa préparation.

14. Le projet de résolution figurant dans le document COP13 Doc.18.18 Rev.1, intégrant les amendements indiqués dans le document COP13 Inf.9 et sous réserve d’un autre amendement éditorial proposé par la **République de Corée**, est adopté par acclamation.

**18.5 Projet de résolution sur les questions financières et budgétaires**

15. Le **Président** présente le projet de résolution révisé figurant dans le document COP13 Doc.18.5 Rev.1.

16. Des interventions sont faites par l’**Afrique du Sud** s’exprimant au nom de la région Afrique, **Antigua-et-Barbuda**, l’**Argentine**, l’**Australie**, l’**Autriche** s’exprimant au nom des États membres de l’Union européenne, la **Bolivie**, le **Cameroun**,le **Canada**, le **Chili**, la **Colombie**, **Cuba**, l’**Équateur**, les **États‑Unis d’Amérique**, la **Guinée équatoriale**, la **Jamaïque**, le **Japon**, le **Mexique**, la **Nouvelle-Zélande**, le **Pérou**, la **République dominicaine**, le **Sénégal**, les **Seychelles** et l’**Uruguay**.

17. Le projet de résolution figurant dans le document COP13 Doc.18.5 Rev.1 est adopté par acclamation, sans autre amendement.

**18.21 Projet de résolution sur l’agriculture dans les zones humides**

18. Le **Président** présente le projet de résolution sur l’agriculture durable dans les zones humides qui figure dans le document COP13 Doc.18.22 Rev.2.

19. Des interventions sont faites par la **République tchèque**, qui remercie tous ceux qui ont contribué à la préparation du projet de résolution révisé, et par l’**Équateur**, qui propose d’ajouter une note de bas de page à la version espagnole pour inclure la définition du terme « agriculture » utilisée par l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture.

20. Le projet de résolution figurant dans le document COP13 Doc.18.22 Rev.2 est adopté par acclamation, sous réserve de l’intégration d’un amendement à la version espagnole proposé par l’**Équateur**.

**Point 19 de l’ordre du jour : Rapport du Comité de vérification des pouvoirs**

21.Le **Président du Comité de vérification des pouvoirs** (Arménie) présente le rapport final du Comité, en faisant référence à l’article 18 du Règlement intérieur. Sur les 170 Parties contractantes à la Convention, 143 sont présentes à la COP13. Les pouvoirs de 120 délégations de Parties contractantes ont été jugés recevables; les délégations de 10 Parties contractantes n’ont pas soumis de pouvoirs.

22. Comme il n’y a ni commentaires ni observations des participants, le rapport du Comité de vérification des pouvoirs est adopté par acclamation.

**Point 24 de l’ordre du jour : Adoption du rapport de la 13e Session de la Conférence des Parties contractantes**

23. La **Conférence des Parties contractantes** adopte, par acclamation, le projet de rapport quotidien qui se trouve dans le document COP13 Rep.1, sous réserve de l’intégration de l’amendement présenté par le **Japon** au cours de la séance plénière de l’après‑midi du 28 octobre, et sachant que les déclarations des Parties contractantes figurant dans le document Inf.8 seront traduites et jointes aux procès‑verbaux de la COP13.

24. La **Conférence des Parties** adopte par acclamation, sans amendement, les projets de rapports quotidiens qui figurent dans les documents COP13 Rep.7, COP13 Rep.8, COP13 Rep.9 et COP13 Rep.10.

25. La **Conférence des Parties** approuve par acclamation la proposition du Président, à savoir que, conformément à la pratique établie, le Président approuvera le projet de rapport quotidien pour la dernière journée de la COP13, le lundi 29 octobre.